



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC

Règlement numéro V685-2024-01

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V685-2024-01	Règlement amendant le règlement complémentaire relatif au colportage et à la vente itinérante numéro V685-2019-00	Cet amendement au Règlement relatif au colportage vise à autoriser cette pratique seulement pour les organismes reconnus par la Ville de Saint-Rémi. À noter qu'il existe toujours une exception pour ceux qui sollicitent, vendent ou colportent des publications, messages, brochures ou livres à caractère moral, religieux, politique, social ou syndical.

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, et accessible sur le site Internet de la Ville à saint-remi.ca, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 17 janvier 2024

Me Patrice de Repentigny, greffier